

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Nom/Prénom:

Adresse:

Numéro de téléphone:

E-mail:

Numéro de compte:

Banque:

demande une aide financière pour efficacité énergétique et énergies renouvelables dans le domaine habitat:
(veuillez cocher s.v.p. les rubriques respectives pour vous et adresser votre demande avec les documents respectifs à votre commune)

A. Assainissement énergétique et utilisation de l'énergie et des ressources naturelles

1 <input type="checkbox"/> Isolation thermique des murs extérieurs	400 €
2 <input type="checkbox"/> Isolation thermique d'une toiture inclinée, d'une toiture plate ou d'une dalle supérieure contre une zone non chauffée	400 €
3 <input type="checkbox"/> Isolation d'un mur contre le sol ou une zone non chauffée	400 €
4 <input type="checkbox"/> Isolation de la dalle inférieure contre le sol ou une zone non chauffée	400 €
5 <input type="checkbox"/> Rénovation de fenêtres et de portes-fenêtres d'une habitation	400 €
6 <input type="checkbox"/> Installation d'un système de collecte des eaux de pluie	250 €

B. Utilisation d'énergies renouvelables

1 <input type="checkbox"/> Installation de capteurs solaires photovoltaïques	25 % de l'aide fin. de l'Etat avec un maximum de 1.250 €
2 <input type="checkbox"/> Installation de capteurs solaires thermiques	25 % de l'aide fin. de l'Etat avec un maximum de 1.250 €
3 <input type="checkbox"/> Installation d'une pompe à chaleur géothermique	400 €
4 <input type="checkbox"/> Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches	25 % de l'aide fin. de l'Etat avec un maximum de 1.250 €

C. Appareils électroménagers

1 <input type="checkbox"/> Réparation d'appareils électroménagers par une entreprises agréé (machine à laver, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, sèche-linge, ...)	50 % de la facture avec un maximum de 100 € par année et par ménage
---	---

D. Chauffage

1 <input type="checkbox"/> Contrôle unique de l'efficacité énergétique («Heizungscheck»)	50 €
2 <input type="checkbox"/> Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0.23)	50 €
3 <input type="checkbox"/> Equilibrage hydraulique de la tuyauterie du chauffage	10 % de la facture (max. 100 €)
4 <input type="checkbox"/> Isolation des conduites d'eau chaude du chauffage	10 % de la facture (max. 100 €)
5 <input type="checkbox"/> Bonus si les mesures D2, D3 et D4 sont combinés	50 €

Commune de Wiltz

Administration communale • Service Technique • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • E-mail: service.technique@wiltz.lu • www.wiltz.lu

E. Mobilité douce

1 <input type="checkbox"/> Achat d'un vélo sans assistance électronique ou d'un cycle à pédalage assisté (Pédelec/max. 0,25 kW et 25 km/h)	10 % du prix d'achat (maximum de 200 €)
--	---

F. Réduction des déchets

1 <input type="checkbox"/> Achat de couches lavables et/ou consultation professionnelle pour l'utilisation de couches lavables (par expert agréé)	maximum de 80 €
---	-----------------

Les conditions d'octroi des mesures énumérées ci-dessus sont les suivantes:

1. Les subventions reprises aux points A1 à A6 et B1 à B4 sont subordonnés au bénéfice d'une aide financière attribuée par l'État. Un certificat attestant l'obtention de cette prime est à joindre à la demande. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après réception du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'État.
2. Pour le point C1 la facture dûment acquittée est à joindre à la demande. Plusieurs demandes par année peuvent être déposées, mais le total des réparations est subventionné avec un montant maximal de 100 € par année et par ménage. La réparation doit être prise en charge par une entreprise inscrite au registre de commerce. La demande, avec les pièces justificatives, est à introduire au plus tard 3 mois après la date de la réparation de l'appareil concerné.
3. Pour les points D1, D2, D3, D4 la facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande. Les travaux ne sont éligibles que s'ils sont exécutés par des artisans agréés.
4. Pour le point D2 un certificat de la nouvelle pompe attestant un Indice d'Efficacité Énergétique selon la réglementation (CE) 641/2009 de la Commission européenne d'au moins 0,23 ou plus efficace ($IEE \leq 0,23$) est à joindre à la demande.
5. Les subventions reprises aux points D3 et D4 s'élèvent à 10 % du montant facturé pour les services ou produits achetés avec un maximum de 100 € par mesure et par ménage.
6. La subvention repris au point D5 est un bonus qui est octroyé seulement si les mesures des points D2, D3 et D4 sont prises dans un délai de douze mois à partir de la date de la mise en œuvre de la première des trois mesures. Les conditions des points 3, 4 et 5 de l'article 4 doivent être respectées pour l'octroi de ce bonus.
7. La subvention reprise au point E1 s'élève à 10 % du montant facturé pour le produit acheté avec un maximum de 200 € par vélo sans assistance électronique ou cycle à pédalage assisté (Pédelec/max. 0,25 kW et 25 km/h). Un seul vélo ou cycle à pédalage assisté sous les conditions ci-dessus est subventionné par personne et par période de cinq années. La facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande.
8. La subvention reprise au point F1 est accordée aux parents d'au moins un enfant en-dessous de deux ans. La consultation professionnelle au sujet de l'utilisation de couches lavables et/ou l'achat de couches lavables peut avoir lieu avant la naissance de l'enfant ou au plus tard deux ans après sa naissance. L'enfant doit être domicilié dans la commune où la subvention est demandée. La subvention est accordée une seule fois par année et par enfant. La demande de subvention est à introduire au plus tard deux ans après la naissance de l'enfant. La consultation professionnelle doit se faire auprès d'un expert avec brevet d'aptitude reconnu. La facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande.

....., le Signature

À REMPLIR PAR LA COMMUNE:

Numéro:

Entrée:

Aide financière:

Accordée Montant (€):

Refusée Motif:

.....

Commune de Wiltz

Administration communale • Service Technique • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz

BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • E-mail: service.technique@wiltz.lu • www.wiltz.lu